



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**BAREME DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE
DES AAE – SAENES - ADJENES
A COMPTER DE 2015**

I / Ancienneté dans le poste

– 1 an et 2 ans :	0 point
– 3 ans :	30 points
– 4 ans :	40 points
– 5 ans :	50 points
– 6 ans :	60 points
– 7 ans et plus :	70 points

Rectorat

II / Ancienneté dans le corps : 2 points par année jusqu'à concurrence de 40 points

DPATE I

III / Travailleurs reconnus en qualité de travailleur handicapé (personnels titulaires, néo-titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, enfant reconnu handicapé ou malade) : priorité absolue sur un poste améliorant les conditions de vie sur vœux communes et/ou groupements de communes (500 points)

IV / Rapprochement de conjoints (personnes mariées, liées par un PACS, vivant en concubinage sous réserve que le couple ait à charge un enfant reconnu par l'un et l'autre)
– 10 points sur les vœux portant sur la commune ou le groupement de communes de la résidence professionnelle du conjoint
– 2 points attribués par enfant à charge dans la limite de 6 points

V / Mesure de carte scolaire : priorité d'affectation dans la ville ou à défaut dans les communes limitrophes (400 points)
(Ancienneté de poste conservée pour les agents en mesure de carte scolaire et conservation de la priorité d'affectation en cas de non réalisation de la mesure de carte scolaire)

VI / Exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (ZEP – Zone sensible - REP – REP+) : 25 points après 5 d'exercice

VII / Affectation d'un gestionnaire comptable de catégorie A
Recrutement sur profil, à compétences égales priorité accordée aux APAE (200 points)
Commission d'examen des candidatures classées dans l'ordre du barème

VIII / Affectation d'un agent de catégorie A sur le rectorat
Recrutement sur profil sur postes profilés vacants

Discriminants : ancienneté de poste
âge